

**FONDS DE DOTATION
DIGITAL PARENTING FOUNDATION**

Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008

4 RUE CHERNOVIZ
75016 PARIS
SIREN : 844 957 415

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 12 DECEMBRE 2018 AU 31 DECEMBRE 2019

**FONDS DE DOTATION
DIGITAL PARENTING FOUNDATION**
Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008
Siège social : 4 RUE CHERNOVIZ
75016 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres du Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 18 décembre 2019 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation DIGITAL PARENTING FOUNDATION relatifs à l'exercice de 13 mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

Notre nomination en tant que commissaire aux comptes n'étant intervenue qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, l'expression de notre opinion relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 constitue un rapport de régularisation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 12 décembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Etat des dettes » de l'annexe des comptes annuels concernant au report de l'exigibilité des dettes d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux Administrateurs du Fonds de Dotation sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente du Fonds de Dotation.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de Dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 12 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes

Léo JEGARD & ASSOCIES

Représenté par

Jégard Créatis

François JEGARD

Associé

Bilan et Resultat Association

Digital Parenting Foundation

BILAN ACTIF

Période du 01/12/2018 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (13 mois)				Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement	25 104	5 202	19 902	57,97		
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles						
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	25 104	5 202	19 902	57,97		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	14 429		14 429	42,03		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	14 429		14 429	42,03		
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	39 533	5 202	34 331	100,00		

✓

Digital Parenting Foundation

BILAN PASSIF

Période du 01/12/2018 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (13 mois)		Exercice précédent Néant	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	15 000	43,89		
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-20 007	-58,27		
Situation nette (sous total)	-5 007	-14,57		
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-5 007	-14,57		
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 730	37,08		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	26 608	77,50		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	39 338	114,58		
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	34 331	100,00		
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

H

Digital Parenting Foundation

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/12/2018 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019		Exercice précédent Néant		Variation		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations													
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services													
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation													
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels		21 559								21 559		N/S	
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges													
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits													
Total des produits d'exploitation (I)		21 559								21 559		N/S	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		36 363								36 363		N/S	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés													
Salaires et traitements													
Charges sociales													
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		5 202								5 202		N/S	
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		1								1		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)		41 566								41 566			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-20 007								-20 007		N/S	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participations													
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif													
Autres intérêts et produits assimilés													
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges													
Différences positives de change													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement													
Total des produits financiers (III)													
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements													
Total des charges financières (IV)													
RESULTAT FINANCIER (III - IV)													

Digital Parenting Foundation

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/12/2018 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice précédent Néant	Variation	%
RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	-20 007		-20 007	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	21 559		21 559	N/S
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	41 566		41 566	N/S
EXCEDENT OU DEFICIT	-20 007		-20 007	N/S
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

H

**FONDS DE DOTATION
DIGITAL PARENTING FOUNDATION**

4 rue Chernoviz

75016 Paris

Jégard Créatis

ANNEXE

Table des matières

1	PRÉAMBULE	p3
2	PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS	p3
2.1	Présentation de l'entité	p3
3	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	p3
3.1	Principes comptables	p3
3.2	Evènements postérieurs à la clôture	p4
3.4	Principales méthodes utilisées	p4
3.4.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	p4
4	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	p4
4.1	Actif	
4.1.1	Tableau des immobilisations	p5
4.1.2	Tableau des amortissements	p6
4.2	Passif	p6
4.2.1	Variations des fonds propres	p7
4.2.2	Etat des dettes	p8
4.2.3	Charges à payer	p8

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	34.331 €
- Total du compte de résultat (Produits)	21.559 €
- Total du compte de résultat (Charges)	41.566 €
- Résultat de l'exercice (Déficit)	-20.007 €

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 12 décembre 2018 au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

Digital Parenting Foundation (DPF), est un fonds de dotation dont la création a été déclarée le 12 décembre 2018 auprès de la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France et publiée le 29 décembre 2018 au JO de la République Française. Il a pour objet de créer, favoriser, soutenir, financer et développer tout projet relatif à la parentalité numérique et à la culture numérique des enfants.

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels.

3.2 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est à signaler

3.4 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Solde en début exercice	Acquisitions	Cessions	poste	Solde en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement		25.104			25.104
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)		25.104			25.104
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (III)					
TOTAL (I+II+III)		25.104			25.104

4.1.2 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement		5.202			5.202
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)		5.202			5.202
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)					
TOTAL (I+II+III)		5.202			5.202
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		5.202			5.202
- financière					
- exceptionnelle					

4.2 Passif

4.2.1 Variations des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
FONDS PROPRES								
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise								15 000
Statutaires								
Complémentaires				15 000				15 000
renouvelables								
Fonds propres/ fonds associatifs avec droit de reprise								
Statutaires								
Complémentaires								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité								
Autres								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice						20 007		-20 007
Autres fonds propres/fonds associatifs								
Avances conditionnées								
Autres : à préciser								
Fonds associatifs avec droit de reprise								
Apports								
Legs et donations								
RAN des activités SMS sous gestion contrôlée								
SITUATION NETTE (I)						20 007		-5 007
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL (II)								
TOTAL (I+II)						20 007		-5 007
Dont dotations et reprises :								
- d'exploitation								
- financière								
- exceptionnelle								

4.2.2 Etat des dettes

DETTE	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	12.730	12.730		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	26.608	26.608		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	39.338	39.338		
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Les dettes sont constituées des sommes avancées par les Fondateurs du Fonds de dotation.

A ce jour l'exigibilité des dettes a été reporté à la perception par le fonds de dotation des fonds permettant son recouvrement. Elles ne sont pas considérées comme exigible à la date d'arrêté des comptes.

4.2.3 Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 2.730 €, et se composent de :

1.530 € EXPELTELIA

1.200 € LEO JEGARD & ASSOCES